

Acheter un véhicule via l'UGAP

Guide pratique pour les acheteurs publics et assimilés
souhaitant acquérir des véhicules et solutions de
mobilité sans passer par un appel d'offres.



Qui peut commander via l'UGAP ?

L'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) est accessible à une grande variété d'acteurs publics et assimilés. Cette centrale d'achat permet de simplifier considérablement les procédures d'acquisition pour les entités suivantes :

Collectivités territoriales

Communes, départements, régions, métropoles, communautés d'agglomération et de communes.

Établissements publics

Hôpitaux, centres hospitaliers, universités, SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours), établissements scolaires.

Administrations

Ministères, services déconcentrés de l'État, préfectures, administrations centrales et territoriales.

Groupements d'intérêt public

GIP constitués entre des personnes morales de droit public et des personnes morales de droit privé pour exercer ensemble des activités d'intérêt général.

Associations

Associations subventionnées par des fonds publics ou ayant une mission de service public reconnue, sous certaines conditions.

Cette accessibilité étendue permet à de nombreuses structures de bénéficier de l'expertise et des conditions négociées par l'UGAP, quelle que soit leur taille ou leur domaine d'activité.

Pourquoi passer par l'UGAP pour vos véhicules ?

L'UGAP constitue une solution privilégiée pour l'acquisition de véhicules par les acteurs publics grâce à de nombreux avantages opérationnels et juridiques. Ce dispositif clé en main offre une alternative efficace et sécurisée aux procédures traditionnelles d'appels d'offres.

- ⓘ **Cadre juridique** : L'article L.2113-2 du Code de la commande publique reconnaît explicitement la dispense de procédure de marché public pour les achats réalisés via une centrale d'achat comme l'UGAP.



Simplification administrative

Absence de procédure d'appel d'offres à gérer, économisant temps et ressources pour les services achats.

Référencements adaptés

Sélection de véhicules prêts à l'emploi, incluant des modèles spécifiques aux besoins du secteur public (véhicules spéciaux, électrifiés, carrossés).

Sécurité contractuelle

Cadre juridique robuste avec des conditions générales de vente négociées et validées pour les acheteurs publics.

Optimisation budgétaire

Tarifs négociés à l'échelle nationale permettant des économies substantielles par rapport à des achats individuels.

Services associés

Accès à des prestations complémentaires : maintenance, formation, solutions de financement adaptées au secteur public.

Quels types de véhicules sont disponibles ?

L'UGAP propose un catalogue exhaustif de solutions de mobilité adaptées aux besoins variés des acteurs publics. Cette offre diversifiée permet de répondre à l'ensemble des exigences opérationnelles tout en s'inscrivant dans les objectifs de transition écologique.



Véhicules particuliers

Large gamme de berlines, SUV et citadines disponibles en versions thermiques, hybrides et 100% électriques. Adaptés aux déplacements administratifs et aux flottes de service.



Véhicules utilitaires légers

Fourgonnettes, fourgons, bennes, châssis cabine et plateaux adaptés aux services techniques. Plusieurs PTAC et volumes utiles disponibles selon les besoins spécifiques.



Véhicules carrossés

Ambulances, véhicules d'intervention, ateliers mobiles, véhicules de police municipale, de voirie ou de secours avec équipements spécialisés intégrés.



Véhicules rétrofités

Conversion de véhicules thermiques existants vers une motorisation électrique, permettant d'allonger la durée de vie du parc tout en réduisant l'empreinte carbone.



Poids lourds et bus

Camions, bennes à ordures, bus et autocars accessibles via des marchés spécifiques pour les collectivités et établissements ayant des besoins de transport plus importants.



Services complémentaires

Solutions de financement (LLD, crédit-bail), contrats de maintenance, services de télématique, calcul du TCO (coût total de possession) sur la durée d'utilisation.



Astuce : Certains marchés UGAP intègrent déjà les options de carrossage, d'équipement ou de transformation spécifiques. N'hésitez pas à consulter un fournisseur référencé ou un expert UGAP qui pourra vous orienter vers la solution la plus adaptée à vos contraintes métier.

Comment procéder à l'achat ?



Étape 1 : Identifier le besoin

- Déterminer le type de véhicule nécessaire (VP, VUL, carrossé, etc.)
- Choisir la motorisation adaptée à vos contraintes (électrique, hybride, thermique, rétrofit)
- Définir les spécifications techniques essentielles : volume utile, autonomie, PTAC
- Lister les aménagements spécifiques requis (galerie, benne, cloison, rangements)
- Anticiper les contraintes réglementaires (ZFE, décarbonation)



Étape 2 : Vérifier le référencement UGAP

- Consulter le site www.ugap.fr et naviguer vers l'onglet "Véhicules"
- Utiliser le moteur de recherche interne avec des mots-clés précis
- Alternative : recherche Google avec les termes "UGAP + [nom du véhicule ou besoin]"
- Consulter les fiches techniques et spécifications des véhicules référencés
- Identifier les options et variantes disponibles pour le modèle sélectionné



Astuce : vous pouvez demander directement au professionnel référencé de vous proposer un devis et de vérifier les compatibilités d'options !



Étape 3 : Demander un devis UGAP

- Contacter directement le fournisseur référencé pour le véhicule choisi
- Ou solliciter un chargé d'affaires UGAP de votre région
- Préciser les options, aménagements et services complémentaires souhaités
- Le devis UGAP constitue la base juridique suffisante pour commander (pas d'appel d'offres nécessaire)
- Vérifier que toutes les spécifications techniques sont bien mentionnées



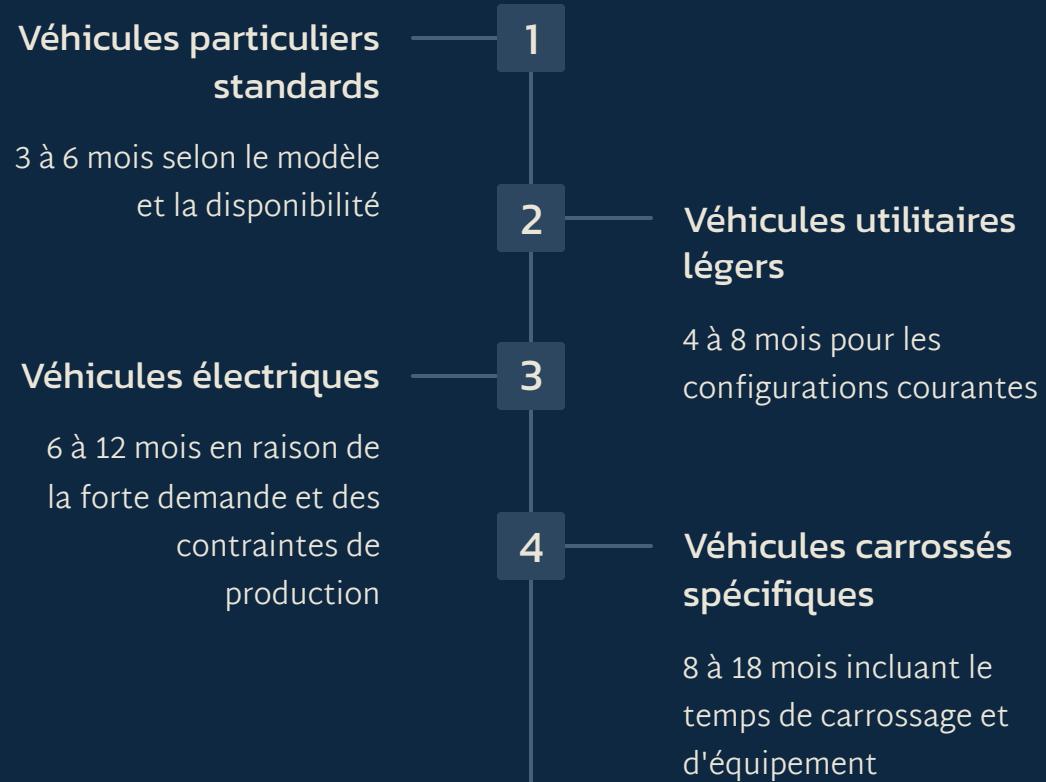
Étape 4 : Commander

- Commander en ligne via votre espace client UGAP si vous disposez d'un compte
- Ou envoyer un bon de commande officiel mentionnant la référence du devis UGAP
- S'assurer que l'engagement comptable est correctement effectué
- Conserver une copie du devis et du bon de commande pour le suivi
- Demander une confirmation de réception de commande et un délai prévisionnel

Délais, conditions et suivi de commande

Comprendre les délais

Les délais d'acquisition varient considérablement selon plusieurs facteurs qu'il convient d'anticiper dans votre planification :



Suivi et conditions

Suivi de commande

- Interface de suivi en ligne sur votre espace UGAP
- Points d'étape réguliers proposés par le fournisseur
- Alertes automatiques aux étapes clés de la fabrication
- Possibilité de solliciter votre chargé d'affaires UGAP

Garanties et services

- Garanties constructeur standards incluses
- Extensions de garantie disponibles en option
- Contrats de maintenance préventive/curative
- Formation à la prise en main du véhicule

Options financières

- Achat direct (paiement comptant ou échelonné)
- Location Longue Durée (via ARVAL ou autres)
- Crédit-bail adapté aux structures publiques
- Financement avec reprise de l'ancien véhicule

Les conditions détaillées sont systématiquement précisées dans le devis et le marché public correspondant. La facturation intervient généralement à la livraison effective du véhicule, sauf dispositions particulières prévues au contrat.

Bonnes pratiques pour optimiser votre achat

Pour tirer le meilleur parti du dispositif UGAP et garantir la satisfaction de vos besoins en mobilité, voici quelques recommandations issues de l'expérience d'autres acheteurs publics :

Anticipation des délais

Prévoyez une marge de sécurité importante, particulièrement pour les véhicules spécialisés ou électriques qui peuvent nécessiter jusqu'à 12 mois de délai. Initiez vos démarches au moins 2 trimestres avant le besoin effectif.

Analyse du TCO

Demandez systématiquement le calcul du coût total de possession (TCO) sur 3 à 7 ans, intégrant l'acquisition, la maintenance, la consommation et la valeur résiduelle. Cette approche révèle souvent la pertinence économique des véhicules électrifiés malgré un coût initial plus élevé.

Expertise technique

Mobilisez les ressources techniques disponibles : outils UGAP de configuration, compétences des carrossiers et fournisseurs spécialisés, retours d'expérience d'autres collectivités similaires. Ne sous-estimez pas l'importance des visites techniques préalables.

Conformité réglementaire

Vérifiez la compatibilité avec les exigences actuelles et futures des Zones à Faibles Émissions (ZFE) et les objectifs de décarbonation de votre structure. Anticipez les évolutions réglementaires qui pourraient affecter l'utilisation du véhicule pendant sa durée de vie.

Planification de projet

Pour les projets complexes impliquant plusieurs véhicules ou sites, demandez un rétroplanning détaillé incluant les étapes de validation, fabrication, carrossage et livraison. Prévoyez des points d'étape réguliers avec les fournisseurs.

Contacts utiles pour votre projet



UGAP véhicules

Le portail officiel dédié à l'ensemble de l'offre mobilité de l'UGAP, régulièrement mis à jour avec les nouveaux référencements et marchés.

<https://www.ugap.fr/vehicules>

Vous y trouverez également des guides pratiques, fiches techniques et FAQ pour faciliter vos démarches.



Référent UGAP Mobilité régionale

Votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans votre projet d'acquisition, avec une connaissance approfondie des spécificités de votre territoire.

Pour identifier votre référent régional, consultez l'annuaire UGAP ou contactez le standard au 01.64.73.20.20 en précisant votre localisation.



Fournisseurs référencés

Les constructeurs et distributeurs titulaires des marchés UGAP peuvent vous apporter une expertise technique précieuse :

- Stellantis (Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat)
- Renault / Dacia
- Carrossiers spécialisés (Durisotti, Gruau, etc.)
- Poids lourds (Renault Trucks, Iveco, etc.)



Carrossier ou intégrateur partenaire

Pour les véhicules nécessitant des aménagements spécifiques, les carrossiers intégrateurs comme GTE Automotive peuvent vous accompagner dans la définition technique précise de vos besoins.

Ces partenaires travaillent en coordination avec l'UGAP et les constructeurs pour garantir une solution parfaitement adaptée à vos contraintes opérationnelles.

Exemple concret : Acquisition d'un véhicule technique électrique

Contexte

Une commune de 15 000 habitants souhaite renouveler son parc automobile en intégrant des véhicules électriques pour ses services techniques municipaux. Elle recherche spécifiquement un véhicule utilitaire avec benne et équipements de signalisation.

Besoins identifiés

- Véhicule utilitaire léger 100% électrique
- Équipement avec benne basculante arrière
- Gyrophares et signalisation réglementaire
- Galerie de toit pour transport de matériel
- Autonomie minimale de 150 km en usage réel

Démarche suivie

01

Recherche initiale

La commune consulte le site UGAP et identifie un VUL électrique carrossé correspondant à ses besoins (par exemple un Renault Kangoo E-Tech ou équivalent).

02

Contact fournisseur

Le responsable des achats contacte le fournisseur référencé qui propose une configuration avec l'ensemble des options requises : benne, galerie, gyrophares.

03

Devis détaillé

Le fournisseur émet un devis UGAP complet intégrant le véhicule, les options, le carrossage spécifique, et une extension de garantie à 5 ans.

04

Commande directe

La commune valide le devis et émet un bon de commande officiel mentionnant la référence UGAP, sans besoin de procédure d'appel d'offres.

Résultat

La commune a pu acquérir un véhicule parfaitement adapté à ses besoins opérationnels tout en respectant ses objectifs environnementaux, avec une procédure administrative allégée et un accompagnement technique complet. Le délai total entre l'identification du besoin et la livraison a été de 7 mois, incluant les 5 semaines nécessaires au carrossage spécifique.